Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026066-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 15 octobre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Membres absents : Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme PERINET Annabelle a donné pouvoir à M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-066
OBJET PERSONNEL COMMUNAL – ACTION SOCIALE

Le Maire expose :
« La commune cotise au COS Breizh qui a pour objet d'assurer aux agents une assistance morale ou matérielle, de leur proposer des avantages sociaux collectifs ou individuels.
Indépendamment des prestations versées par le COS Breizh, il vous est proposé d'attribuer aux agents de la commune : stagiaires, titulaires, et aux non titulaires, une aide pour les fêtes de fin d'année qui sont l'occasion de dépenses que le COS Breizh n'offre pas, sous la forme de chèques cadeaux du Club Commerce du Pays de Vitré et de la Roche aux Fées ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi pour Noël 2026 de chèques cadeaux du club commerce du Pays de Vitré et de la Roche aux Fées d'un montant de 200€ par agent, aux agents stagiaires, titulaires, et contractuels,
- **CHARGE** le maire de dresser la liste des bénéficiaires,
- **DIT** que le cas échéant la commune s'acquittera auprès de l'URSAFF des cotisations et contributions de sécurité sociale,
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr